



Compte-rendu de la réunion du  
Conseil Municipal

Mardi 25 Avril 2017

*Membres du CM* : 15

*En exercice* : 15

*Présents* : 14

*Votants* : 15

*Convocation* :

20 Avril 2017

*Affichage convocation* :

20 Avril 2017

L'an deux mille dix sept

Le vingt cinq Avril

à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LAMOTTE Marie-Thérèse, AZIERE Francis, LACAILLE Christine, ROGER Laureen, ROYER Mathieu.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : M. VAUCOULEUR Daniel ayant donné pouvoir à M. CASTEX Jean-Marie.

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 25 Avril 2017, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Modification des statuts de Troyes Champagne Métropole par l'intégration de la compétence « Création et gestion des maisons de services au public » ;
- Fixation des attributions de compensation allouées en 2017 aux Communes membres de Troyes Champagne Métropole ;
- Tarif de vente de peupliers ;
- Tarifs de la redevance d'occupation du domaine public due par France Telecom en 2017 ;
- Organisation du bureau de vote des élections législatives des 11 et 18 Juin 2017 ;
- Questions d'ordre intérieur.

Le Maire,  
Jean-Marie CASTEX

# Conseil Municipal

Mardi 25 Avril 2017

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille dix sept

Le vingt cinq Avril

à vingt heures

Convocation :

20 Avril 2017

Affichage convocation :

20 Avril 2017

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LAMOTTE Marie-Thérèse, AZIERE Francis, LACAILLE Christine, ROGER Laureen, ROYER Mathieu.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : M. VAUCOULEUR Daniel ayant donné pouvoir à M. CASTEX Jean-Marie.

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

## **OBJET DE LA DELIBERATION :**

### **Délibération pour modification statutaire de Troyes Champagne Métropole – Compétence optionnelle « Les maisons de services au public »**

Monsieur le Maire explique que suite à l'entrée de la Commune au sein de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, un certain nombre de compétences obligatoires et optionnelles doivent être mises en place. Il annonce que le Conseil Communautaire Troyes Champagne Métropole réuni le 27 Mars dernier s'est prononcé en faveur de la création de maisons de services au public, ce qui deviendrait une compétence optionnelle de la Communauté d'agglomération.

Ces maisons de services au public auront pour but d'améliorer l'accès et la qualité des services en milieu rural ou urbain. Monsieur le Maire précise qu'une maison de services au public a été installée à l'agence postale de Lusigny sur Barse, un accès internet est donc notamment mis à disposition pour la réalisation de nombreuses déclarations : CAF, Pôle Emploi, Impôts, ...

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

*Madame LACAILLE Christine ne prend pas part au vote.*

- APPROUVE la modification statutaire ayant trait à la « Création et gestion de maisons de services au public » ;

- TRANSMET copie de la présente délibération exécutoire au Président de Troyes Champagne Métropole ainsi qu'au représentant de l'Etat dans le département ;
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

**Délibération pour fixation des attributions de compensation allouées en 2017 aux communes membres de la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le principe de compensation versée par Troyes Champagne Métropole aux 81 communes membres. Il rappelle qu'une partie des taxes perçues par la Commune est directement encaissée par Troyes Champagne Métropole depuis le 01/01/2017. Dans un souci de neutralité, Troyes Champagne Métropole reverse les sommes perçues à chacune des communes membres par le biais d'une compensation.

Monsieur le Maire explique que le montant total de cette compensation versée aux 81 Communes s'élève à 25 752 536 €. La Commune de Rouilly-Saint-Loup perçoit quant à elle, 94 254 € pour l'année 2017.

Monsieur le Maire informe que c'est la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui est composée par un représentant de chacune des 81 communes qui a fixé le montant attribué à chaque commune.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver les attributions de compensation calculées par la CLECT pour les 81 Communes.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

*Madame LACAILLE Christine ne prend pas part au vote.*

- APPROUVE les attributions de compensation présentées par Troyes Champagne Métropole.

**Délibération pour tarif de vente de peupliers**

Monsieur le Maire explique qu'il a été contacté par une personne souhaitant acquérir les peupliers présents sur la parcelle cadastrée ZP7.

Monsieur le Maire rappelle que des peupliers communaux ont déjà été vendus en 2004 au prix moyen de 24.40 € / m<sup>3</sup>. Il annonce que la coopérative Forêts et Bois de l'Est propose une offre de 25€ / m<sup>3</sup> pour les 100 m<sup>3</sup> soit un prix d'achat total de 2 500 €.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE cette offre ;
- CHARGE le Maire de signer tout document qui y est relatif et d'émettre le titre de recette correspondant.

**Délibération pour instauration d'une redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que chaque année il faut fixer le montant de la redevance due par France Télécom. En effet, cet opérateur dispose de plusieurs installations sur la Commune et il doit donc verser une participation financière liée à l'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs liés à cette redevance évoluent chaque année, il rappelle également au Conseil Municipal que France Télécom dispose de 1.527 km d'artères en souterrain, 2.69 km d'artères en aérien et 1 m<sup>2</sup> d'installations qui correspond à la cabine téléphonique implantée Rue du Lavoir de Menois.

Il explique les montants « plafonds » de la redevance due pour l'année 2017 sont en baisse par rapport à 2016. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par France Télécom.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- 1) APPLIQUE les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir :
  - 38.05 € par kilomètre et par artère en souterrain, 50.74 € par kilomètre et par artère en aérien, 25.37 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines notamment) pour 2017.
- 2) INSCRIT ces recettes au budget ;
- 3) CHARGE le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

**Permanences du bureau de vote pour les élections législatives des 11 et 18 Juin 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE LA GARDE DU BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS DES 11 et 18 Juin 2017, selon les horaires et les membres suivants :

1 <sup>er</sup> tour du 11 Juin	2 <sup>ème</sup> tour du 18 Juin
<u>8H A 10H30</u> : LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent et VAUCOULEUR Daniel <u>10H30 A 13H</u> : GOGIEN Florence, ROYER Mathieu et LUDOT Jean-Raymond <u>13H A 15H30</u> : LACAILLE Christine, ROGER Sylvain et CASTEX Jean-Marie <u>15H30 A 18H</u> : CARNEIRO Antonio, DI MALTA Magali et ROGER Laureen	<u>8H A 10H30</u> : LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent et LUDOT Jean-Raymond <u>10H30 A 13H</u> : GOGIEN Florence, DI MALTA Magali et VAUCOULEUR Daniel <u>13H A 15H30</u> : LACAILLE Christine, ROGER Sylvain et CASTEX Jean-Marie <u>15H30 A 18H</u> : CARNEIRO Antonio, AZIERE Francis et ROGER Laureen
----- <b>PRESIDENT</b> : CASTEX Jean-Marie <b>ASSESEURS</b> : ROGER Sylvain, VAUCOULEUR Daniel, LUDOT Jean-Raymond <b>SCRUTATEURS</b> : LAMOTTE Marie-Thérèse, PICHENEY Patrice <b>SECRETAIRE</b> : CORDIER Laurent	----- <b>PRESIDENT</b> : CASTEX Jean-Marie <b>ASSESEURS</b> : ROGER Sylvain, VAUCOULEUR Daniel, AZIERE Francis <b>SCRUTATEURS</b> : LAMOTTE Marie-Thérèse, PICHENEY Patrice <b>SECRETAIRE</b> : LUDOT Jean-Raymond

### Questions diverses :

#### Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Monsieur le Maire fait le point sur l'état d'avancement de l'élaboration du PLU de la Commune. Il rappelle que lors de la dernière réunion du 28 Mars 2017, il avait été annoncé au Conseil Municipal qu'un certain nombre d'organismes avaient été consultés pour avis sur ce PLU et qu'ils disposaient de 3 mois pour se prononcer.

Monsieur le Maire rappelle également qu'à la date du 28 Mars 2017, les avis transmis à la Commune étaient tous favorables concernant le PLU. Néanmoins, il annonce qu'en date du 10 et 13 Avril 2017, il a été destinataire de deux courriers de Madame la Préfète émettant des avis défavorables sur ce PLU. Le premier portait sur une non-maîtrise de l'ouverture à l'urbanisation par la Commune, le second sur la dérogation non accordée dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale. Monsieur le Maire précise de nouveau que la Commune de Rouilly-Saint-Loup n'appartient à aucun SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), de ce fait elle est en « zone blanche », ce qui l'a contraint de solliciter une dérogation auprès de Madame la Préfète dans le cadre de l'élaboration de son PLU. C'est cette dérogation qui lui a été refusée.

Monsieur le Maire fait lecture de ces deux courriers à l'ensemble du Conseil Municipal.

Suite à ces avis défavorables, Monsieur le Maire informe qu'un rendez-vous sera demandé avec les services de Madame la Préfète afin d'obtenir des renseignements détaillés sur les motifs des refus. Une note d'information sera également adressée aux habitants afin de les tenir informés du travail mené par le Conseil Municipal depuis 2 ans.

#### Vide-greniers :

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux qui se sont investis pour l'organisation du vide-greniers du Dimanche 9 Avril dernier. Il annonce le montant des recettes engendrées par cette manifestation.

#### Cérémonie du 8 Mai :

Monsieur le Maire annonce que la cérémonie commémorative du 8 Mai 1945 aura lieu à 10H15 au niveau de la Mairie.

#### Aménagements divers :

- ❖ Monsieur le Maire informe de la réception du défibrillateur commandé en Mars 2017.
- ❖ Il annonce également que des balises ont été installées pour matérialiser le virage dangereux entre Ruvigny et Rouilly-Saint-Loup. Ces balises ont été posées par le Service Local d'Aménagement (SLA) de Troyes.
- ❖ Monsieur le Maire informe que les fossés communaux seront prochainement curés par l'entreprise Aube Terrassement. Le passage d'une hydrocureuse est ensuite prévu au niveau de la Rue de la Basse Commune et à Rouillerot.

Date prévisionnelle de la prochaine réunion du Conseil Municipal : Début juin 2017

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H05.*